

2024/038
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 9 avril,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 22 mars,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Catherine WILLE, Corinne
LEFEBVRE, Aline SZYMCZAK et Monsieur Robert UNTERFRANC, absents excusés,
Monsieur David GUIDE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire chargé du pôle finances,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 1

- **Adopte le Budget primitif 2024** qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

RECETTES	
Section de fonctionnement	7 068 555,45 €
Section d'investissement	6 710 465,18 €
TOTAL	13 779 020,63 €
DEPENSES	
Section de fonctionnement	7 068 555,45 €
Section d'investissement	6 710 465,18 €
TOTAL	13 779 020,63 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 11 avril 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205237-20240409-del-090424-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024



Le Maire,

Daniel KRUSZKA